



PCDR Lierneux

Partie IV:
Objectifs et Défis
(décembre 2017)

joining
nature
& Cities

Table des matières

Introduction	3
Stratégie et objectifs	4
Objectif général 01 : Identité	
Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage	6
Objectif général 02 : Connectivité	
Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire	14
Objectif général 03 : Attractivité	
Lierneux, une commune exemplaire et en transition	20

Introduction

Nous abordons maintenant la quatrième partie de l'étude relative à la **vision stratégique**, soit, le cadre politique que la commune et la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) souhaitent donner à leur territoire et au PCDR plus particulièrement pour les 10 années à venir. Il s'agit donc ici de proposer des objectifs à atteindre sur base des défis à relever à l'horizon 2027 et dans la partie suivante de concrétiser ces objectifs par les projets à mettre en œuvre.

L'élaboration de cette stratégie repose sur les volets précédents, à savoir le rapport socio-économique rédigé par l'auteur de projet, les résultats de la participation de la population et leur analyse croisée (diagnostic partagé).

L'interprétation de ces résultats et leur mise en perspective dans la définition de l'objectif présenté ci-après vise à déterminer les grandes lignes d'évolution de la commune, de démontrer leur cohérence, et d'assurer leur développement durable.

Cette stratégie vise donc **l'élaboration d'un outil de gestion territoriale** apportant une réflexion globale à l'échelle communale dans l'esprit de l'Agenda 21. Dans ce cadre, il s'agit également de **mettre en perspective les projets communaux** face à l'évolution des pratiques et de la législation (Schéma de développement du territoire, mise en parallèle avec la nouvelle législation du CoDT...)

Stratégie et Objectifs

Les conclusions du diagnostic mettent en avant la nécessité d'un positionnement immédiat et clair de la Commune sur le plan du développement économique, de l'attractivité, de la cohésion territoriale et de la valorisation du paysage et du patrimoine.

L'enjeu qui en ressort est celui de garantir sur l'ensemble du territoire et au travers des actions du PCDR, la circulation et les échanges d'idées, de projets, la mobilité des personnes, la mise en réseau et la valorisation des initiatives.

Le développement d'un projet cohérent ancré sur les caractéristiques locales est demandé par tous.

De plus, le rapport socio-économique, l'implication de la CLDR ainsi que les résultats des groupes de travail semblent mettre en avant une volonté d'un **avenir tourné vers le développement durable**.

La démarche d'un PCDR faisant office également d'Agenda 21 local, trouve tout à fait sa place dans ce contexte.

«... l'Agenda 21 local est un projet impulsé par les pouvoirs public, mais il doit impliquer toutes les forces vives, habitants et entreprises. La participation de la population à l'Agenda 21 local, aussi bien dans sa préparation que dans son suivi et son évaluation, est au cœur de la démarche et constitue le gage de sa réussite.

En favorisant le recours aux ressources locales et la participation des acteurs locaux, un projet de développement durable peut être le moteur d'une nouvelle dynamique territoriale !»

(définition proposée par Bruxelles Environnement)

Nous avons identifié trois défis majeurs auxquels la commune sera confrontée dans les années à venir. Ces défis concernent des objectifs visant l'amélioration et la valorisation du territoire in situ, l'amélioration et la valorisation du cadre de vie en général mais aussi le renforcement des apports ex situ via l'accentuation de l'attractivité et le retentissement de la commune en dehors de ses frontières.

La stratégie est définie comme suit.

OBJECTIF GÉNÉRAL 01 : IDENTITÉ - LIERNEUX, UNE COMMUNE À L'IDENTITÉ DICTÉE PAR SON PAYSAGE

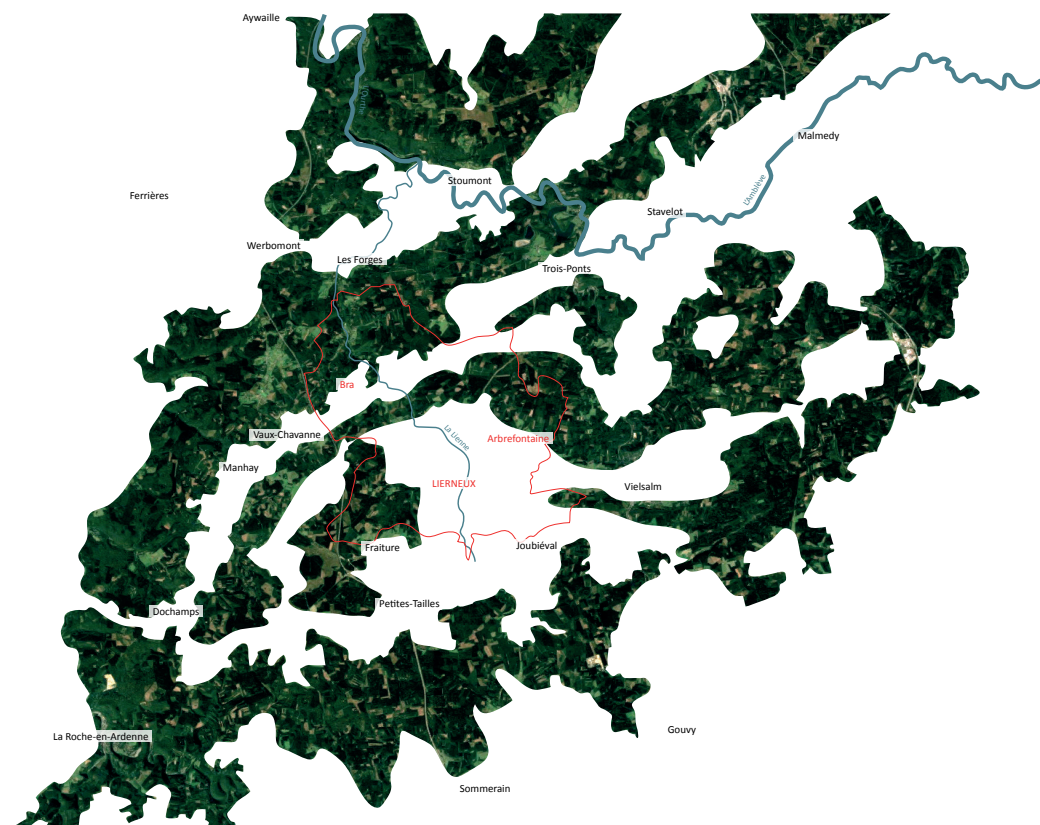
1. Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel
2. Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager
3. Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction

OBJECTIF GÉNÉRAL 02 : CONNECTIVITÉ - LIERNEUX, UNE COMMUNE CONNECTÉE ET INTÉGRÉE DANS SON TERRITOIRE

1. Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante
2. Soutenir les liaisons sociales
3. Développer une mobilité en lien avec le contexte rural

OBJECTIF GÉNÉRAL 03 : ATTRACTIVITÉ - LIERNEUX, UNE COMMUNE EXEMPLAIRE ET EN TRANSITION

1. Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux
2. Améliorer et diversifier l'offre en logements
3. Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants



01 : IDENTITE

Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage



Objectifs général 01 : Identité

Lierneux, une commune à l'identité marquée par son paysage

Ce premier objectif vise à faire émerger le potentiel identitaire qui transparait à travers le patrimoine (paysager et culturel) de la Commune et de **féderer** les citoyens autour d'une même vision d'avenir, afin de renforcer la vie villageoise et la fierté d'être habitant de Lierneux.

Sans chercher à gommer les identités particulières présentes dans chaque hameau, cette image se construit comme un patchwork d'identités spécifiques, avec un point commun, celui d'être une partie de Lierneux.

La valeur d'un territoire dépend non seulement de la qualité de son environnement mais aussi du sentiment d'appartenance à cet espace.

Une meilleure connaissance du territoire permet de mieux l'appréhender, de se l'approprier, de le respecter et surtout de faire participer les habitants à son développement.

Cet objectif est évidemment lié au **renforcement d'une image territoriale** liée à la valorisation du patrimoine et de ses éléments identitaires, et à la **communication positive de cette nouvelle image**.

Afin de répondre à cet objectif général, les objectifs opérationnels suivants sont proposés.

1. Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel
2. Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager
3. Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction

1.1. Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel

Héritage des générations précédentes, le patrimoine est le support à tout aménagement fondé et ancré sur son territoire.

Patrimoine écologique, paysager

Le diagnostic met en avant la grande qualité des paysages lierneusiens, qui font partie des derniers ensembles paysagers préservés en Ardenne, ainsi que le besoin de protection et de valorisation de ce patrimoine paysager. La prise de conscience de la richesse présente permettra de mieux protéger et d'appuyer la fierté villageoise. Il s'agit de renouer les liens entre l'urbanisation et la géographie du territoire, et de s'appuyer sur l'armature écologique pour valoriser le cadre de vie.

Patrimoine bâti et culturel

La présence d'une structure historique sous forme d'habitat émiétté et regroupé en hameaux est encore aujourd'hui repérable sur l'ensemble de la commune. Elle a tendance à être dénaturée par les nouvelles constructions de type pavillonnaire et les récentes installations de hangars de grande taille à vocation agricole ou économique. Les conclusions du diagnostic partagé mettent en avant l'existence d'un patrimoine culturel marqué par un « esprit de clocher ». Le patrimoine bâti encore très visible aujourd'hui est lié à l'existence de carrières de schiste sur le territoire communal qui ont servi à la construction. D'anciens bâtiments construits en schiste sont visibles dans les coeurs de villages les plus préservés. On déplore aujourd'hui l'absence de valorisation de ce patrimoine.

De la même manière, les éléments du petit patrimoine (fontaines, chapelles ...) témoignent de l'histoire et de l'identité communale. Ce patrimoine est cependant peu entretenu et très peu identifiable n'étant ni répertorié, ni rendu visible et présenté. Connu aujourd'hui uniquement par les experts et passionnés, ce patrimoine n'est pas accessible et disponible pour les visiteurs et nouveaux arrivants.

Pour assurer sa pérennisation, ce patrimoine a besoin d'être répertorié et mis en valeur. Pour que la mémoire de ces lieux perdure, une connaissance par les habitants en premier lieu est essentielle. A échelle locale, des solutions sont déjà envisagées et seront à développer pour valoriser ce patrimoine, grâce à un recensement, des expositions, des panneaux informatifs, un musée, une signalétique cohérente, etc.

Mais la transmission de cette culture locale est également importante auprès des visiteurs occasionnels, extérieurs à la commune. Le patrimoine et l'histoire de la vallée de la Haute Lienne pourront alors devenir une thématique à aborder dans certains circuits touristiques.

JUSTIFICATION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1

Référence(s) au rapport socio-économique et au tableau AFOM

II.1.1.2. Identité historique

II.1.2.4. Géologie et hydrogéologie

II.1.2.5. Pédologie / aptitude des sols

II.2.3.3. Typologie du bâti

II.2.3.4. Patrimoine architectural

II.3.5.1. La culture

C. Structure naturelle

F. Structure et caractéristique du bâti

O. Sports, loisirs et culture

D'après le Schéma de Développement Economique Régional (SDER)

- valoriser le patrimoine et protéger les ressources

Référence(s) au Contrat de Rivière de l'Amblève et ses affluents

- Axe 4. Le patrimoine

1. mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel lié à l'eau : biefs, moulins, ouvrages hydrauliques, zones humides, chantoirs, réserves naturelles...

ACTIONS EN RELATION AVEC L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1 (présentées à la CLDR du 17/10/2017):

B. Garantir la préservation de l'architecture locale / du patrimoine architectural par une charte

C. Valoriser et préserver l'environnement, les villages et leurs points d'intérêt par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations et charte touristique

E. Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale

1.2. Développer les activités de loisirs en relation avec le patrimoine paysager

*«Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations
Convention européenne du paysage*

Pour la Charte du Paysage de Florence adoptée en 2000, le paysage n'est pas un tableau figé : il est à la fois le résultat et le témoin des occupations successives du territoire. Il évolue constamment en fonction des choix des acteurs individuels et des orientations collectives.

A l'échelle régionale, le nouveau projet de Schéma de Développement Territorial souligne que *« tout comme pour le patrimoine urbanistique et culturel des villes et des villages, le maintien de la qualité du patrimoine naturel a fait l'objet d'une politique claire et d'une forte implication de la population. Le tourisme, secteur intégrateur de ces atouts patrimoniaux, constitue désormais un secteur fort, réinvesti et renouvelé dans l'économie wallonne, notamment par la valorisation des sites et attractions majeurs et un travail de reconversion des vallées touristiques. »*¹

En cohérence avec le projet de SDT, cet objectif vise à soutenir et renforcer les actions en matière de valorisation économique du paysage en tant que produit touristique et de loisir.

A Lierneux, face au paysage particulièrement préservé de la vallée de la Lienne, on trouve des exploitations sylvicoles de grande envergure. Face aux bâtiments des coeurs de villages historiques, on trouve des maisons 4 façades, consommatrices d'espaces et sans lien réel avec les constructions anciennes.

Si les habitants de Lierneux ne connaissent que trop peu la grande qualité des espaces naturels protégés, les touristes ne passant que quelques heures sur le territoire y sont encore moins sensibilisés.

La protection du paysage est d'autant plus effective quand on renforce sa connaissance et son intérêt.

Le soutien de nombreux projets déjà présents (circuits de promenades, observatoires, ...) ainsi que le développement d'autres activités liées aux loisirs verts (parcours vita, circuits de trail, écolodges...) pourront rendre observables ces paysages, les faire découvrir, afin de conscientiser les touristes et promeneurs du rôle qu'ils ont à jouer dans leur gestion et leur protection.

JUSTIFICATION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2

Référence(s) au rapport socio-économique et au tableau AFOM

II.1.3. Structure naturelle

1 SDT Etat d'avancement au 19 octobre 2017.

II.2.1. Structure paysagère
II.2.1.2. Périmètres d'Intérêt Paysager
II.2.1.3. Description des unités paysagères
II.2.2.1. Occupation actuelle du sol
II.2.8.5. Les «modes doux»
K. Secteur tertiaire dont tourisme
O. Sports, loisirs et culture

Référence(s) au rapport Programme Wallon de Développement Rural (PwDR)

- *Axe 1. Améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier*
- *Axe 2. Renforcer la compétitivité entre ces secteurs et l'environnement*

Référence(s) au Contrat de Rivière de l'Amblève et ses affluents

- *Axe 2. La gestion de l'hydraulique de la rivière et les intérêts piscicoles*
 - 2. préserver les berges, protéger les infrastructures en respectant la dynamique naturelle et l'écologie de la rivière ;*
 - 3. réaliser des aménagements, développer la capacité piscicole des cours d'eau.*
- *Axe 3. Le développement des activités économiques dans le respect du milieu aquatique*
 - 1. Les activités économiques doivent se développer mais la beauté des paysages et le pôle touristique important que représentent les vallées du bassin de l'Amblève doivent être respectés. Il faut envisager le développement de l'économie dans un esprit de développement durable et de préservation de l'environnement.*
- *Axe 5. Améliorer la connaissance du bassin*
 - 1. poursuivre l'information et la sensibilisation*

ACTIONS EN RELATION AVEC L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2 (présentées à la CLDR du 17/10/2017):

D. Créer un parcours vita dans la nature et des observatoires du paysage
G. Transformer l'ancien logis de l'instituteur de Verleumont en Maison du randonneur / maison multiservices

1.3. Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction

Les actions en faveur de la protection et de la mise en valeur du paysage passent par le développement et la valorisation locale des ressources disponibles. Avec 52 % de surface couvertes par des forêts, et 45 % de surface agricole, l'agriculture et la sylviculture y ont une place de choix. Ces ressources pourront être utilisées localement pour fournir aux habitants, une nouvelle qualité de «produits du terroir».

A l'échelle supra-communale, le SPDT précise que « *L'Ardenne souhaite offrir un autre modèle que celui du périurbain d'ortoir à ses habitants. Son éloignement relatif des dynamiques métropolitaines l'incite à penser un développement local qui s'appuie sur les ressources du territoire : la forêt, l'eau, le tourisme (...)* »².

La diminution constante de la surface agricole est aujourd'hui une problématique dépassant le périmètre de la commune. Les conclusions du diagnostic montrent une réelle volonté des citoyens d'améliorer la diffusion et la commercialisation des produits locaux et labellisés afin d'en faire une vraie spécificité communale. La présence de PME en faveur des circuits-courts et produits locaux montre cette volonté, bien que le manque d'informations et de communications sur ceux-ci réduise leur visibilité. Par ailleurs, ces produits ne sont pas utilisés dans la restauration collective. La participation, depuis 2016, au programme POLLEC 2, soutient ce retour aux filières locales, durables et plus respectueuses de l'environnement comme réelle volonté communale.

La présence d'un patrimoine bâti important lié à l'extraction locale de la pierre de construction, est également un levier à prendre en compte pour la reconstruction, la restauration, les nouvelles constructions.

La prise de conscience citoyenne collective, du rôle de chacun pour un avenir durable de la commune, est le point de départ de cet objectif. Avec l'installation récente de la station d'épuration biologique à Biodisques, la commune montre son engagement pour l'environnement.

A travers cet objectif, il s'agira de rattacher l'identité de Lierneux à l'identité Ardennaise à travers la valorisation de ses ressources.

JUSTIFICATION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.3

Référence(s) au rapport socio-économique et au tableau AFOM

II.1.3.5. La sensibilisation en faveur de l'environnement

II.1.3.6. Risques et menaces potentiels sur l'environnement

II.4. Agenda 21 Local

II.5.1.2. Le Programme Wallon de Développement Rural 2014-2020 (PwDR)

ACTIONS EN RELATION AVEC L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.3 (présentées à la CLDR du 17/10/2017):

A. Développer un pôle actif de recherche en hautes technologies

I. Créer un lieu d'accueil pour un Comité de Développement Local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales, sportives

R. Utiliser les déchets et sous-produits forestiers comme combustibles pour les bâtiments communaux

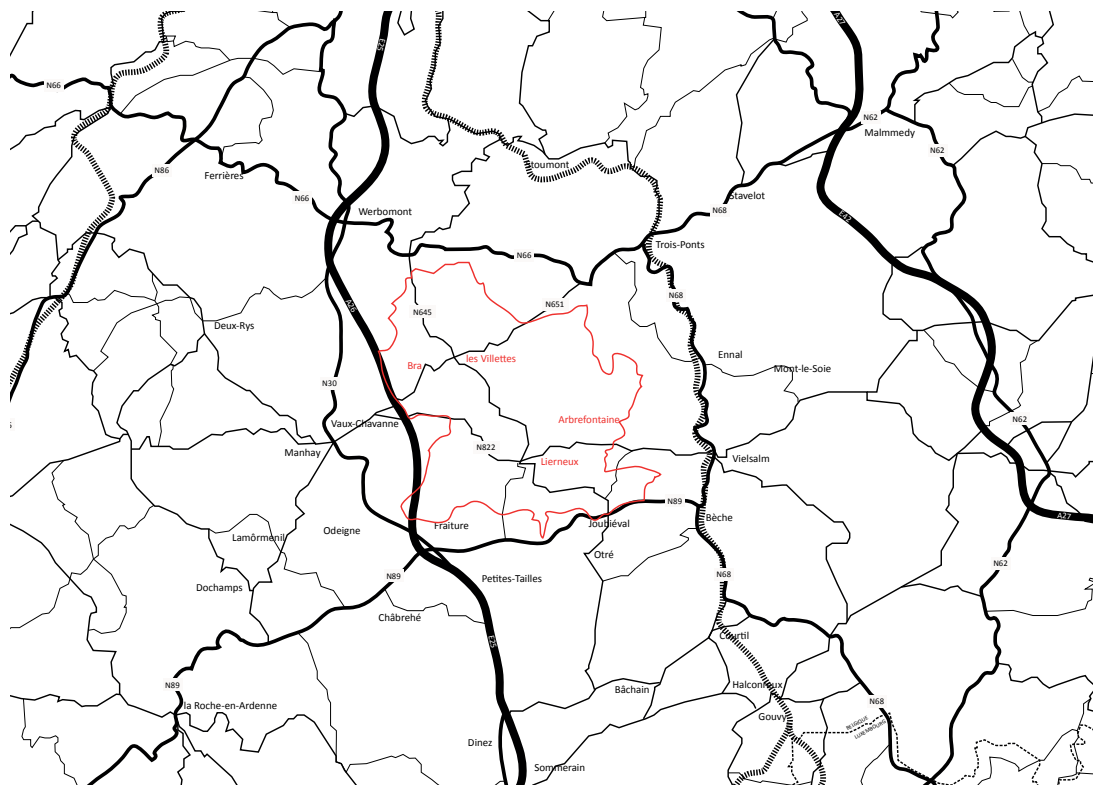
1.4. Conclusion

RAPPEL DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Préserver et mettre en valeur le patrimoine écologique, paysager, bâti et culturel
2. Développer les activités de loisir en relation avec le patrimoine paysager
3. Développer des filières locales et durables en termes d'énergies, d'alimentation et de construction

EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL 01 : IDENTITÉ

- Préservation des matériaux locaux et techniques anciennes et restauration de bâtiments remarquables
- Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments et à l'utilisation d'énergies renouvelables
- Encadrement de l'urbanisation des villages et hameaux et réglementation pour les nouvelles constructions
- Sensibilisation au respect de l'environnement et de la nature
- Meilleure visibilité et diffusion des produits et points d'intérêt du Val de Lienne
- Promotion de l'histoire et de la culture communale et entretien des petits éléments patrimoniaux
- Amélioration et remise en état des promenades cyclo-piétonnes et création de nouveaux circuits à travers les vallées sauvages
- Formation à une agriculture raisonnée et soutien aux jeunes agriculteurs
- Développement d'un pôle actif de recherche en développement durable
- ...



02 : CONNECTIVITE

Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire



Objectifs général 02 : Connectivité

Lierneux, une commune connectée et intégrée dans son territoire

Ce deuxième objectif répond à un besoin social et économique, de **mise en réseau**. Comment profiter de l'existence de réseaux plus larges ? Comment faire circuler l'information entre tous les citoyens à travers la commune ?

Il s'agit donc de trouver des moyens alternatifs aux transports en commun pour **faciliter les déplacements** à l'intérieur et vers l'extérieur de la commune. Par déplacements, nous entendons aussi bien les déplacements de personnes avec ou sans motorisation, que les transports de marchandises, ou même les déplacement d'informations via d'autres réseaux. Cette volonté de connexions, dans tous les sens du terme, trouve également une justification avec l'arrivée du tourisme notamment. Être **visible** et **accessible** en sont les piliers principaux.

Cet objectif est clairement orienté vers des questions de **communication**. L'enjeu est essentiel dans un territoire dispersé et dans lequel les déplacements sont essentiellement motorisés ne facilitant pas la rencontre et la cohésion sociale.

Afin de répondre à cet objectif général, les objectifs opérationnels suivants sont proposés

1. Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante
2. Soutenir les liaisons sociales
3. Développer une mobilité en lien avec le contexte rural

2.1. Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante

Le diagnostic montre une dynamique associative déjà enclenchée à travers la commune. Avec la présence du CPAS, de l'ATL, de petits pôles culturels et sportifs, ... mais également avec l'organisation de manifestations festives et culturelles récurrentes, le réseau associatif prend une part importante dans la vie communale. Avec ses 45 associations, la commune de Lierneux et ses habitants sont très engagés dans les associations locales. Cette dynamique est cependant déforcée par la dispersion des hameaux sur le territoire communal. Le réseau associatif est peu fluide et peu connecté.

Le manque de communication sur ces associations et services citoyens ainsi que le manque d'un organisme fédérateur freine cette dynamique. La création d'une brochure de présentation des villages, des services, des lieux d'échanges ..., bientôt disponible pour les nouveaux habitants, est un premier pas dans ce sens.

La culture, le patrimoine, les us et coutumes de la région sont toujours ancrés dans les mémoires. Les fêtes villageoises traditionnelles permettent non seulement de fédérer les associations dans l'organisation d'un événement communal, mais aussi de regrouper les citoyens autour d'un passé commun.

Cet objectif vise à soutenir et mettre en réseau la dynamique, en mettant à disposition des infrastructures nécessaires dans chaque village, mais aussi en favorisant la diffusion d'informations plus abondantes et systématiques pour que les citoyens puissent être au courant des activités proposées dans la commune.

JUSTIFICATION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1

Référence(s) au rapport socio-économique et au tableau AFOM

II.3.5. Développement culturel, sportif et touristique

II.3.5.1. La culture

II.5.2.2. Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

N. Service aux personnes et enseignement

O. Sports, loisirs et culture

ACTIONS EN RELATION AVEC L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1 (présentées à la CLDR du 17/10/2017):

I. Créer un lieu d'accueil pour un Comité de Développement Local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales, sportives

M. Acquérir un bâtiment pour en faire un usage citoyen intergénérationnel

2.2. Soutenir les liaisons sociales

Face à l'individualisme et à l'effet de clocher, les habitants s'interrogent sur des nouveaux modes de vie émergents, basés non seulement sur la rencontre mais aussi sur la mutualisation de services et équipements et sur le partage des informations.

Le manque d'espaces publics qualitatifs, de plaines de jeux et d'espaces de convivialité est noté au coeur des différents villages. Les conclusions du diagnostic permettent également de faire un bilan de la première ODR qui a permis la réalisation de deux places publiques (Pré du Renard et Ernest Nélis). N'ayant pas été accompagnées de services, d'espaces permettant aux citoyens de se regrouper, ni même de lieux de transmission de l'information, ces deux places publiques n'ont aujourd'hui pas encore de réel rôle polarisateur.

Plusieurs vecteurs d'information existent déjà sur la commune (site internet, bulletin communal...), mais ils ne sont pas mis à jour et ne servent pas à véhiculer les informations.

Par ailleurs, les services, activités et spécificités de la commune doivent pouvoir être visibles par les habitants mais aussi par les visiteurs occasionnels..

Cet objectif vise donc à définir de quels types d'espaces les Lierneusiens ont besoin pour faire vivre la commune au rythme des discussions, fêtes, etc, afin de réaménager, dessiner, organiser, des espaces plus conviviaux et permettant la mutualisation de services.

JUSTIFICATION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2

Référence(s) au rapport socio-économique et au tableau AFOM

II.2.8.5. Les «modes doux»

II.2.8.7. Espaces publics et mobilier urbain

II.3.4.1. Les besoins et services sociaux

II.3.5.3. Le tourisme

II.5.2.2. Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

G. Mobilité, voies de communication et espaces publics

K. Secteur tertiaire dont tourisme

N. Service aux personnes et enseignement

O. Sports, loisirs et culture

ACTIONS EN RELATION AVEC L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2 (présentées à la CLDR du 17/10/2017):

J. Aménager/réhabiliter et sécuriser de nouveaux pôles fédérateurs d'attraction citoyenne dans les villages : zones de convivialité, plaines de jeux et de sport, espaces citoyens ou culturels

O. Aménager l'ancienne gare de Lierneux en faveur des services liés à la jeunesse

2.3. Développer une mobilité en lien avec le contexte rural

Les problématiques de mobilité et de sécurité routière semblent préoccuper les habitants. Mais dans ce contexte rural, la présence d'une desserte ferroviaire à 12 km reste un point important de connexion avec la province. La commune dispose également d'un taxi social, facilitant les déplacements des personnes isolées. Cependant, un manque de services de qualité lié aux mobilités douces et mobilités alternatives est noté (pas de parking de covoiturages, réseau cyclo-piéton dégradé, peu de transports en commun ...). Au niveau des carrefours principaux, les citoyens déplorent également les problèmes de sécurité des piétons et vélos, qui sont une menace à la qualité du cadre de vie. L'acquisition par la commune de vélos électriques et bientôt d'une borne de chargement pour voitures électriques est un premier pas pour promouvoir les mobilités alternatives.

En relation avec l'étude sur la sécurité routière menée par la CCATM, il s'agira de réaménager ponctuellement les carrefours importants et les zones de croisements entre mobilités motorisées et mobilités douces. La restauration et l'amélioration du réseau de mobilités douces permettront alors aux usagers de privilégier ces itinéraires alternatifs dans leurs déplacements quotidiens.

Pour contre-balancer le manque de transports en commun, symptomatique des contextes ruraux, les autres modes de transports, alternatifs à la voiture individuelle, seront incités et soutenus (systèmes de bus à la demande, taxi social, aires de covoiturage, location de voitures, ...)

JUSTIFICATION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.3

Référence(s) au rapport socio-économique et au tableau AFOM

II.2.8.1. Réseau routier et stationnement

II.2.8.2. Réseau ferroviaire

II.2.8.5. Les «modes doux»

G. Mobilité, voies de communication et espaces publics

Référence(s) au Schéma de Développement Economique Régional (SDER)

- améliorer l'accessibilité du territoire et gérer la mobilité

ACTIONS EN RELATION AVEC L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.3 (présentées à la CLDR du 17/10/2017):

F. Multiplier / réhabiliter les circuits cyclo-piétons sur l'ensemble de la commune pour faciliter au quotidien la mobilité douce entre Lierneux et ses communes voisines

K. Soutenir la CCATM dans les projets de voiries qui pourraient garantir aux habitants, des villages sécurisés et conviviaux

L. Faciliter les emplacements parkings et le transport alternatif et partagé sur toute l'entité

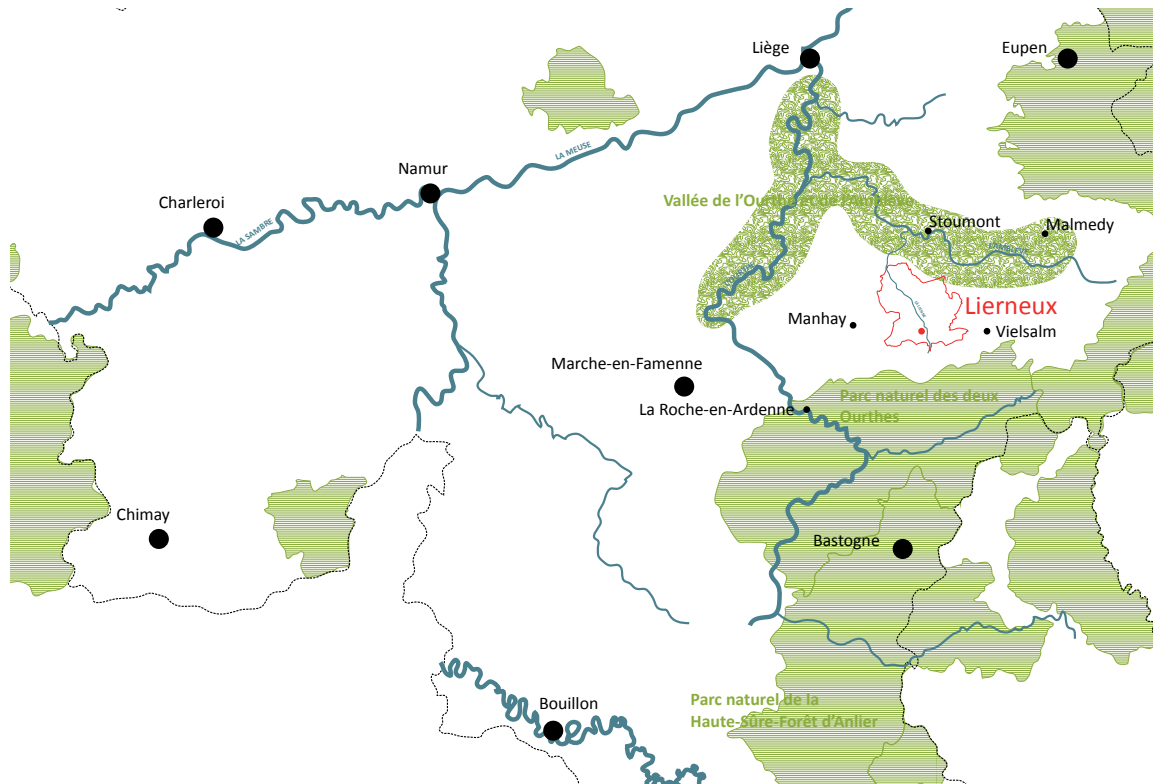
2.4. Conclusion

RAPPEL DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Valoriser et mettre en réseau la dynamique associative et culturelle existante
2. Soutenir les liaisons sociales
3. Développer une mobilité en lien avec le contexte rural

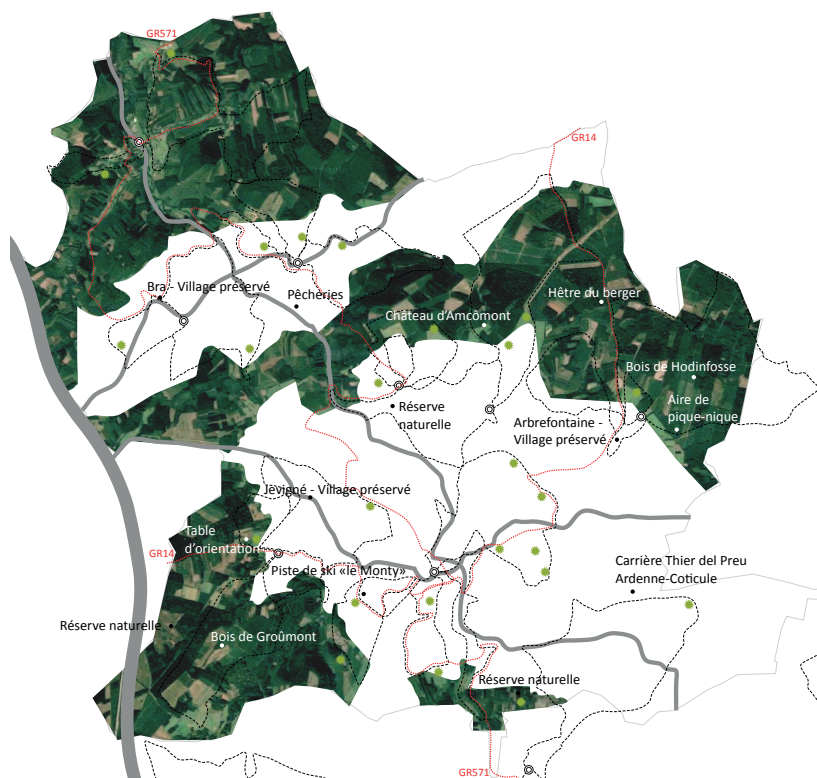
EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL 02 : CONNECTIVITÉ

- Soutien des travaux lancés par la CCATM
- Requalification, réaménagement et verdurisation des espaces publics pour qu'ils soient conviviaux et sécurisé
- Amélioration et remise en état des promenades cyclo-piétonnes et meilleur entretien et balisage du réseau
- Meilleure visibilité et diffusion sur les points d'intérêt, circuits courts et produits du Val de Lienne
- Adaptation des lieux publics aux PMR et réactivation des maisons de villages et lieux fédérateurs
- Meilleure intégration de tous les habitants dans la vie communale
- Dynamisation du réseau associatif et amélioration de la communication
- Soutien aux artistes et artisans locaux et formation à une agriculture raisonnée
- ...



03 : ATTRACTIVITE

Lierneux, une commune exemplaire et en transition



Objectifs général 03 : Attractivité

Lierneux, une commune exemplaire et en transition

Ce troisième objectif répond à une ambition à plus **large échelle**. Comment être suffisamment innovant pour devenir attractif ? Comment être visible à une plus grande échelle ? Comment devenir un territoire exemplaire ?

Il s'agit donc d'offrir à la commune une nouvelle **visibilité** à l'échelle provinciale. En soutien des deux premiers objectifs, celui-ci est évidemment orienté vers les **innovations énergétiques** et environnementales, mais aussi vers les innovations en matière de modèle économique et de modèle social. Il vise à renforcer la **dynamique** actuelle ainsi que les actions en faveur du développement durable, en proposant un développement énergétique, économique, social, plus local et raisonné.

Cet objectif est clairement **tourné vers l'exemplarité** et la gestion parcimonieuse des ressources.

Afin de répondre à cet objectif général, les objectifs opérationnels suivants sont proposés

1. Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux
2. Améliorer et diversifier l'offre en logements
3. Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants

3.1. Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux

L'engagement dans le programme POLLEC2 et le lancement du PCDR - Agenda21 Local, montrent l'orientation politique vers le développement durable.

Les Groupes de Travail ont fait ressortir l'engagement citoyen pour une telle démarche, avec le rachat, en collaboration avec la commune, d'une éolienne, mais également avec le développement de projets, pour la gestion des déchets, pour le fauchage des bords de route, pour l'installation d'une station d'épuration biologique (à la Falize) ..

Selon les 3 principes du développement durable, la commune s'engage dans une démarche durable en matière d'économie, d'écologie et de social.

20 % des agriculteurs sont déjà labellisés en produits bio sur la commune. Ce travail pourra alors être approfondi avec un accompagnement des agriculteurs à une transition vers une gestion raisonnée de leur exploitation. Des outils pourront être trouvés pour gérer en commun du matériel, de la vente directe etc. La mise en place de relations plus directes entre producteur et consommateur, en sont un exemple.

Les démarches pour une meilleure gestion des déchets étant déjà engagées sur la commune (îlots de propreté, parc à conteneurs, «bulles à verre», diminution de 18% des déchets non sélectifs, ...), l'objectif sera d'assurer une sensibilisation et un accompagnement maximal des habitants, jeunes et moins jeunes.

La recherche de la durabilité vise aussi à aménager et utiliser des matériaux respectueux des cycles naturels : perméabilité, recyclage, expertise locale, accueil de la biodiversité, économie, ... La commune pourra diversifier les aides et outils d'accompagnement afin de soutenir les initiatives et innovations en faveur de l'utilisation des énergies renouvelables, etc.

Pour passer à l'action, il s'agit de sensibiliser et induire des changements de comportements en faveur du développement durable, mais aussi d'assumer une politique « verte » liée à des choix radicaux et concrets en matière de développement durable à plusieurs niveaux.

JUSTIFICATION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1

Référence(s) au rapport socio-économique et au tableau AFOM

II.1.3.5. La sensibilisation et les actions en faveur de l'environnement

II.2.9.1. Réseau d'égouttage et assainissement

II.3.3.9. Les entreprises locales

II.3.3.13. Taux d'emplois locaux

II.3.3.14. La demande d'emploi

II.3.3.15. Pôles d'emploi proches

II.4. Agenda 21 Local

II.5.1.2. Le Programme Wallon de Développement Rural 2014-2020 (PwDR)

I. Economie locale

P. Sensibilisation à l'environnement

Référence(s) au Schéma de Développement Economique Régional (SDER)

- *contribuer à la création d'emplois et de richesses*
- *Vielsalm est un pôle d'appui en milieu rural qui doit « jouer le rôle de centre pour les communes rurales qu'ils polarisent. Il faut dès lors y assurer la présence de commerces, de services et d'équipements répondant à cette fonction. Il faut également y promouvoir des emplois adaptés aux spécificités locales »*

Référence(s) au rapport Programme Wallon de Développement Rural (PwDR)

- *Axe 1. Améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier*
- *Axe 2. Renforcer la compétitivité entre ces secteurs et l'environnement*
- *Axe 3. Favoriser un monde rural dynamique, en améliorant la qualité de vie et en aidant à la création d'emplois*

ACTIONS EN RELATION AVEC L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1 (présentées à la CLDR du 17/10/2017):

A. Développer un pôle actif de recherches en hautes technologies

P. Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux, mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibiliser la population

Q. Soutenir la part communale du rachat partiel d'une éolienne dans le cadre d'un projet de coopération (trans)communale et citoyenne

R. Utiliser les déchets et sous-produits forestiers comme combustibles pour les bâtiments communaux

3.2. Améliorer et diversifier l'offre en logements

L'augmentation des prix des terrains et des loyers, ainsi que la faible part de logements destinés à la location, ne facilitent pas l'accueil des différentes populations et des jeunes ménages.

La présence d'un ensemble de 42 logements sociaux, de logements ILA, d'un projet de création de logements intergénérationnels, montrent cependant la volonté communale de diversifier l'offre pour ouvrir la commune à l'accueil de nouveaux habitants.

Le diagnostic socio-économique met en avant des enjeux importants liés à la diminution du nombre d'habitants (en particulier la tranche d'âge des 20-30 ans), à un vieillissement de la population (forte augmentation de la classe d'âge des 40-59 ans), ainsi qu'à l'augmentation du nombre de ménages (diminution de la taille des ménages). Les citoyens de la commune ne recherchent plus le même type d'habitations

qu'il y a 20 ans. La plupart des nouveaux habitants profitent de la proximité des grands axes pour s'installer sur la commune mais travailler ailleurs. La commune compte un seul pôle d'emploi important : l'Institut Psychiatrique.

A l'échelle supra-communale, le SPDT précise : « *des cœurs de bourgs renforcés grâce à une offre d'habitat de qualité attractive pour les jeunes ménages, des ceintures de production agricole, une indépendance énergétique, des villages d'artisans, ...* » ¹

Afin de rester attractive à tous types d'habitants, la commune devra diversifier son offre de logements. En augmentant le nombre de logements locatifs et de plus petits logements, de plain pied, en proposant des logements tremplins ou kangourous, ..., la commune pourra retrouver de nouveaux habitants, intéressés par le cadre rural, naturel et préservé de la vallée de la Lienne et bénéficiant d'un logement adapté à leurs besoins. La diversification de l'offre d'emploi permettra d'attirer cette nouvelle population, mais aussi de garder des travailleurs sur la commune pour la faire vivre au quotidien et qu'elle ne devienne pas une campagne dortoir.

Pour favoriser l'accueil, les efforts devront être concentrés dans les zones les plus accessibles et les plus équipées. Une priorisation des zones à urbaniser pourra être proposée afin d'aider la commune à organiser son développement et à mieux gérer le foncier.

JUSTIFICATION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2

Référence(s) au rapport socio-économique et au tableau AFOM

II.1.1.4. Principales caractéristiques socio-économiques

II.3.1. Population

II.3.3.1. Le parc de logement

M. Logement

N. Service aux personnes et enseignement

Référence(s) au rapport Programme Wallon de Développement Rural (PwDR)

- *Axe 3. Favoriser un monde rural dynamique, en améliorant la qualité de vie et en aidant à la création d'emplois*

ACTIONS EN RELATION AVEC L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2 (présentées à la CLDR du 17/10/2017):

M. Acquérir un bâtiment pour en faire un usage citoyen intergénérationnel

N. Créer 10 pavillons pour seniors autonomes

1 SPDT et PPM Liège Europe Métropole, état d'avancement en octobre 2017

3.3. Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants

Situé entre la province de Liège et la province du Luxembourg, entre la vallée de l'Ourthe et de l'Amblève et le Parc Naturel des deux Ourthes, au croisement de différentes entités paysagères, la commune de Lierneux voit le développement d'un tourisme lent, soucieux de protéger les espaces naturels qu'il parcourt.

La commune dispose d'une grande offre en hébergements touristiques, mais le manque de coopération et de vision à une échelle supra-communale est un frein dans l'organisation du tourisme. Par ailleurs, les habitants notent des problématiques actuelles liées à une mauvaise gestion des gîtes ou de certains groupes de touristes.

Cet objectif vise à développer le potentiel présent en s'appuyant sur la dynamique et les circuits touristiques existants. Pour ce faire, l'élaboration d'une étude stratégique de développement touristique pourra permettre de renforcer l'identité locale. Dans ce contexte, la vallée sauvage de la Lienne, les produits de Lierneux, les carrières de coticule, les circuits de promenades, seront de nouveaux points d'intérêts. Pour être visible et attractive, la commune de Lierneux devra offrir des circuits spécifiques à son territoire en mettant en avant les particularités locales présentes, les points de vue remarquables, les points d'intérêt historiques et culturels, les lieux à ne pas manquer, ...

La mise en lien du réseau touristique de la commune de Lierneux et de la Maison du Tourisme Haute Ardenne, pourra également permettre un meilleur fonctionnement des lieux d'accueil.

JUSTIFICATION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.4

Référence(s) au rapport socio-économique et au tableau AFOM

II.3.5.3. Le tourisme

II.5.1.1. Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)

II.5.2.2. Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

K. Secteur tertiaire dont tourisme

Référence(s) au Schéma de Développement Economique Régional (SDER)

- *Stavelot est un pôle d'appui sur le plan touristique qui a un « rôle à jouer sur le plan touristique en raison de ses caractéristiques propres sur le plan culturel et patrimonial (site de l'ancienne abbaye et activités du circuit de sports moteurs de Francorchamps) et de sa situation au sein d'une zone touristique. Il s'agit dans ce cas de valoriser cet atout par des équipements, des services et des activités de qualité destinés aux touristes, tout en se souciant des attentes et des besoins des habitants »*
- *Vielsalm « dispose d'un capital touristique à amplifier »*

ACTIONS EN RELATION AVEC L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.3 (présentées à la CLDR du 17/10/2017):

G. Transformer l'ancien logis de l'instituteur de Verleumont en Maison du Randonneur / Maison multiservices

H. Créer un écolodge pour randonneur en pleine nature

3.4. Conclusion

RAPPEL DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Inscrire la commune dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux
2. Améliorer et diversifier l'offre en logements
3. Valoriser le territoire en l'inscrivant dans les circuits touristiques existants

EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS POUR L'OBJECTIF GÉNÉRAL 03 : ATTRACTIVITÉ

- Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments et au développement des énergies renouvelables
- Développement d'un pôle actif de recherche en développement durable et accueil de Start up en technologies d'avant-garde
- Sensibilisation au respect de l'environnement et de la nature et amélioration de la gestion et du recyclage des déchets
- Meilleure intégration de tous les habitants dans la vie communale et développement de logements intergénérationnels
- Meilleure visibilité et diffusion sur les points d'intérêt, circuits courts et produits du Val de Lienne
- Meilleure gestion de l'accueil des touristes et randonneurs et remise en état des promenades cyclo-piétonnes
- ...

